

Primes maladie 2022

Stabilité des primes, immobilisme des réformes

La baisse annoncée aujourd'hui est malheureusement plus symbolique qu'historique : la tendance est plutôt à la stabilité. Ceci signifie que les primes continuent à peser sur le budget des ménages comme elles le font depuis deux décennies. Les rétrocessions d'une petite portion des réserves excédentaires n'amènent, elles aussi, qu'un soulagement relatif à la vue des réserves excédentaires qui dorment dans les comptes des caisses.

La santé est certainement le domaine qui, au Parlement, génère le plus de dépôts de propositions. Ainsi, en 2019, on dénombre 550 textes (questions, interpellations, motions, postulats ou initiatives) en matière de santé, et 1429 en 2020. Respectivement pour l'agriculture on en compte 264 en 2019, et 294 en 2020. En dépit de cette agitation, le système n'a nullement été réformé pour alléger le fardeau des assurés. Au contraire, toute réforme semble vouée à la lenteur et au saucissonnage.

Deux paquets de réformes ont bien été proposés par le Conseil fédéral. Or, le premier, déposé en 2019 déjà, n'a abouti à rien encore. Il a d'abord été divisé en deux objets distincts, puis détricoté: y figurait notamment la proposition d'un prix de référence pour les médicaments génériques, produits toujours sous-utilisés en Suisse. Il s'agirait d'en baisser le prix qui est notoirement deux à cinq fois plus élevé que partout ailleurs dans le monde. Cette proposition est en passe d'être écartée par une majorité du Parlement. Elle serait remplacée par une alternative peu convaincante, que soutient l'une des deux faitières des caisses maladie.

En 2019, le financement uniforme des soins (EFAS) était annoncé comme une révolution majeure du système de santé. Il devait instaurer des modalités de financement identiques entre le stationnaire et l'ambulatoire, notamment pour éviter que la croissance du second ne se fasse au détriment des payeurs de primes. Les désaccords entre cantons et Confédération ont fini par conduire à une impasse.

Ce ne sont là que deux exemples parmi d'autres. Subsidés à l'assurance-maladie, démarchages en matière d'assurance et rétrocession des réserves, tous ces thèmes ont fait l'objet de révisions très partielles et peu susceptibles de répondre aux demandes des assurés. Dès lors, si leurs effets n'ont pas empiré le quotidien de chacun, elles ne l'ont pas embelli non plus.

En bref, ces quatre années de relative stabilité – non effective pour tous les cantons ni pour toute la population – s'expliquent plus par des circonstances particulières que par des réformes en profondeur. On peut observer que la stabilité de 2022 est due en grande partie aux réserves excédentaires qui, elles-mêmes, résultent d'un facteur conjoncturel, à savoir leur placement en Bourse. Si, dans le futur, ces réserves venaient à fondre pour les mêmes raisons, et si les coûts repartaient fortement à la hausse, il est fort probable que ces années d'accalmie apparaissent comme autant d'occasions manquées.

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90

Yannis Papadaniel, responsable Santé, Tél. 021 331 00 90

www.frc.ch/primes

Fédération romande des consommateurs

Association créée et financée par et pour les consommateurs,
reconnue d'utilité publique, libre de toute influence

26 000 membres – 60 experts – 6 antennes cantonales – 220 bénévoles

Nos missions: défendre, informer les consommateurs et faire entendre
leur voix auprès des décideurs politiques et économiques

